



COMMISSION EUROPÉENNE
DG Emploi, affaires sociales et inclusion

Législation sociale et de l'emploi, dialogue social
Dialogue social, relations industrielles

31 octobre 2011

**COMPTE RENDU DE LA REUNION PLENIERE DU 21 OCTOBRE 2011 DU
COMITE DE DIALOGUE SOCIAL SECTORIEL «NETTOYAGE INDUSTRIEL»**

Présents:

Représentants des organisations syndicales:

M ^{me} Laila Castaldo (EU)	UNI Europa
M ^{me} Elisa Camellini (IT)	Filcams CGIL
M ^{me} Dominique Fervaille (BE)	FGTB
M. Michael Haim (AT)	OGB/VIDA
M. Jørgen Jørgensen (DK)	Serviceforbundet
M. Antonio Moruno Vivas (ES)	U.G.T.
M ^{me} Henriette Olofsen (DK)	3F
M. Owen Reidy (IE)	SIPTU
M. Juhani Salonen (FI)	PAM
M ^{me} Marina Tarrío Gonzalez (ES)	CC.OO.
M. Jonsson Torbjörn (SE)	Fastighets
M ^{me} Tarja Valkosalo (FI)	PAM
M ^{me} Estelle Winter (LU)	OGBL

Représentants des organisations d'employeurs:

M. Andreas Lill (EU)	EFCI / FENI
M. Remi Loison (EU)	EFCI / FENI
M ^{me} Tiia Brax (FI)	KP
M. Steven De Cleer (BE)	ABSU-UGBN
M. Juan Dies de los Rios (ES)	ASPEL
M. Giuseppe Gherardelli (IT)	FISE
M. Johan Huldt (SE)	ALMEGA
M. Mahriar Hussain (UK)	CSSA
M. Georg Lintner (AT)	BIG
M. Donatello Miccoli (IT)	FISE
M ^{me} Heike Möbus (DE)	BIV
M. Tibor Ritz (HU)	MATISZ
M ^{me} Norma Van Den Berg (NL)	ISS Nederland B.V.
M ^{me} Jeannette Werner (DK)	DI

Experts externes:

M ^{me} Monique Ramioul	Institut de recherche sur le travail et la société (HIVA) de la Katholieke Universiteit Leuven [Université catholique de Louvain], Belgique
M. Vassil Kirov	Institut pour l'étude des sociétés et connaissances, Académie bulgare des sciences

Commission européenne/DG Emploi, affaires sociales et inclusion:

M^{me} Nataša Kokić
M. Norbert Schöbel

Le projet d'ordre du jour proposé pour la réunion est adopté. Le projet de compte rendu de la dernière réunion est approuvé.

1. Le projet *Work and Life Quality in New and Growing Jobs (WALQING)*: concilier «qualité du travail» et «groupes vulnérables de la population» dans le domaine des services

L'objectif général de ce projet, tel que présenté par M^{me} Monique Ramioul et M. Vassil Kirov, est d'étudier la croissance des emplois en Europe. Il s'agit, en outre, de déterminer comment les nouveaux emplois peuvent satisfaire à de meilleures normes et de mettre en lumière les bonnes pratiques en Europe, en matière d'emplois de qualité. Le projet couvre cinq secteurs dans lesquels une croissance notable a pu être enregistrée au cours des dernières années: les services de nettoyage, la restauration, les soins aux personnes âgées, la construction et la gestion des déchets.

Les parties prenantes ont participé au projet dès le tout début. Quatre États ont été sélectionnés aux fins d'études de cas: l'Autriche, la Belgique, l'Espagne et la Norvège. Les recherches ont été menées au moyen d'entretiens individuels visant à analyser les conditions de travail dans les secteurs respectifs des personnes interrogées. Pour trois des pays couverts (AT, BE, NO), des rapports ont déjà été publiés¹. Les premiers résultats mettent en évidence l'importance des marchés publics dans le domaine des services, l'impact de la qualité du travail et de l'efficacité, les modalités en matière d'organisation du temps de travail et la nécessité de lutter contre le travail illégal.

En ce qui concerne les bas salaires et le travail de nuit, les points de vue exprimés par la FENI et l'UNI Europa divergent. La FENI souligne que, sur l'ensemble des emplois, le travail de nuit ne compte que pour maximum 10 à 12 % et que les salaires, en général, ne peuvent pas être qualifiés de «bas». L'UNI Europa, par contre, met l'accent sur le faible niveau des salaires et sur le fait que beaucoup de personnes employées dans le secteur du nettoyage travaillent à mi-temps. L'organisation fait également observer que s'il est vrai que le travail de nuit n'est pas très répandu dans ce secteur, il est très fréquent, en revanche, que les personnes travaillent tôt le matin ou tard le soir. À la lumière des exemples présentés par les Pays-Bas, l'Autriche et la Belgique, force est de constater que la situation diffère d'un pays à l'autre et qu'il importe de définir avec précision ce qu'il y a lieu d'entendre par «travail de nuit».

De manière générale, les études de cas ne reflètent pas la situation dans l'ensemble de l'Europe.

Conclusion: l'étude, qui se concentre sur quatre États, ne fournit pas une vue d'ensemble de la situation européenne dans les secteurs sélectionnés. Il est également souligné que les exemples positifs peuvent être exploités en tant qu'objectif à atteindre. Les partenaires sociaux sont informés que les résultats définitifs du projet seront disponibles à un stade ultérieur.

Le problème des bas salaires et du travail de nuit devra faire l'objet de nouvelles discussions à l'avenir.

¹ Ces rapports sont disponibles sur le site internet suivant: <http://www.walqing.eu/index.php?id=64>

2. Échange de meilleures pratiques en matière de normes établies au niveau national dans le secteur du nettoyage: l'exemple de l'Autriche et de la Finlande

M. Michael Haim (OGB/VIDA), membre d'UNI Europa, présente la pratique autrichienne, en soulignant combien il est important que les employeurs et les travailleurs partagent un intérêt commun et que les règles soient compréhensibles pour tous. Concernant le calcul de la superficie à nettoyer, M. Haim précise que les salaires des travailleurs sont déterminés en fonction de cette superficie. Pour toutes les entreprises qui pratiquent de la sorte, le calcul est aisé à effectuer et constitue, en outre, une base solide pour l'établissement des soumissions.

M^{me} Tarja Valkosalo (PAM) présente l'exemple de la Finlande. Le secteur a commencé à se développer à compter de 1972. Finnish Association of Cleaning Technology (association finlandaise des techniques de nettoyage) a entrepris d'élaborer un plan de mesurage adapté au travail de nettoyage (choix des instruments utilisés, descriptif des lieux, calcul du temps exact requis pour exécuter le travail; valeur temps, superficie des étagères, temps de récupération, etc.). De l'avis de M^{me} Valkosalo, les recherches relatives au travail dans ce secteur doivent être confiées uniquement à des personnes dûment formées et préparées pour effectuer ce type de recherches. Le mesurage et le calcul du temps de travail constituent une base pour l'établissement de soumissions.

Au cours de la discussion, les employeurs autrichiens souscrivent aux points de vue exprimés par M. Haim. Il apparaît aussi clairement que tous les États ne disposent pas du même cadre juridique: en Espagne, les marchés publics occupent une place importante mais le droit de l'Union est transposé différemment; la situation est similaire aux Pays-Bas.

L'accent est mis sur les répercussions négatives qui découlent de la pratique consistant à choisir le service le moins cher.

La FENI (M. Lill) conclut en disant que les procédures de passation des marchés et l'application de la législation dépendent des autorités nationales. Bien que le droit de la concurrence soit une compétence de l'Union européenne, il est appliqué de manière différente selon les États membres. Le prix le plus bas ne reflète pas la qualité du service. De plus, il serait utile d'étudier le cas de l'Autriche à cet égard.

3. L'exemple danois en matière de concurrence déloyale et la politique de responsabilité du sous-traitant

L'exemple d'ISS dans le cadre de la présentation danoise assurée par M^{me} Henriette Olofsen d'UNI Europa (3F – Danemark)

M^{me} Henriette Olofsen (3F) présente l'exemple d'ISS. Une nouvelle convention collective, incluant certaines dispositions relatives à la sous-traitance, a été conclue. Cette convention devrait garantir des conditions de travail équitables pour les travailleurs de l'industrie du nettoyage.

M^{me} Olofsen se réfère à un cas concret survenu au Danemark: une école rencontrait des problèmes concernant l'application de la convention collective danoise et le respect du salaire minimal dans le cadre du recrutement de travailleurs étrangers. Grâce à la convention collective, l'ISS a pu trouver une solution qui n'était pas offerte auparavant: les employeurs ont permis aux organisations syndicales de recevoir la liste des entreprises n'ayant pas recours à des sous-traitants. La FENI (M. Andreas Lill) précise que les organisations syndicales et les entreprises ont œuvré de concert et ont mis le doigt sur les problèmes grâce à une clause sur la sous-traitance dans la convention collective.

Conclusion: il est important que les entreprises appliquent la même règle en matière de sous-traitance.

4. Le point sur la révision des directives de l'Union européenne sur les marchés publics, par M^{me} Laila Castaldo (UNI Europa) et M. Andreas Lill (FENI)

L'UNI Europa (M^{me} Laila Castaldo) présente une synthèse de la directive de l'Union européenne sur les marchés publics qui est en cours de révision. La dernière proposition législative date de 2004 et il est prévu qu'une proposition législative de modification de la directive existante soit présentée par la Commission européenne le 13 décembre 2011. Le rapport présenté par la commission du marché intérieur du Parlement européen sera soumis à un vote lors de la prochaine session plénière de fin octobre 2011.

Dans le passé, la plupart des marchés étaient adjugés en se fondant sur le «coût le plus bas». La directive modifiée se concentrera, en principe, sur le critère du niveau de qualité le plus élevé et non sur celui du prix le plus bas. Dans le secteur du nettoyage, il est essentiel d'avoir le meilleur rapport qualité-prix. La FENI (M. Andreas Lill) partage l'avis d'UNI Europa selon lequel les marchés publics devraient figurer plus souvent à l'ordre du jour du comité de dialogue social sectoriel «Nettoyage industriel».

Conclusion: il est de la responsabilité des partenaires sociaux de se conformer à cette directive. Une présentation par la DG MARKT est prévue l'an prochain.

5. Suivi de l'étude de représentativité actuellement menée par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, pour le compte de la DG EMPL

La FENI (M. Andreas Lill) présente l'état d'avancement de l'étude. Des contacts ont été pris tant avec les membres d'UNI Europa qu'avec ceux de la FENI, en ce qui concerne les rapports nationaux. La coordination des réponses a été assurée de manière assez satisfaisante. Des problèmes ont été relevés en Italie et en Suède.

La Commission européenne explique que l'étude de représentativité devrait être finalisée en 2012. En outre, Eurofound sera invitée à participer à l'une des réunions du forum de liaison prévues en 2012; les partenaires sociaux auront ainsi l'occasion de faire part de toutes leurs préoccupations concernant les études de représentativité.

6. Dates des prochaines réunions en 2012

L'UNI Europa, la FENI et la Commission européenne fixent, d'un commun accord, des dates provisoires pour les réunions de 2012. Des modifications mineures sont toujours en cours et les dates définitives ne seront confirmées qu'à la fin de novembre 2011.

7. Divers

Aucun.